



FR 8201658

B6 « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents »
23 février 2012

Réunion de présentation



Natura 2000 - site B6



DEROULEMENT DE LA SEANCE

- Présentation de la démarche
- Organisation et mise en œuvre localement
- Présentation du site B6 et son animation
- Echanges





« Gérer ensemble un territoire pour mieux préserver son patrimoine naturel »

Démarche d'initiative européenne, transposée en droit français, pour le maintien de la biodiversité dans le cadre du développement durable et intégré

Se base sur 2 grands principes:

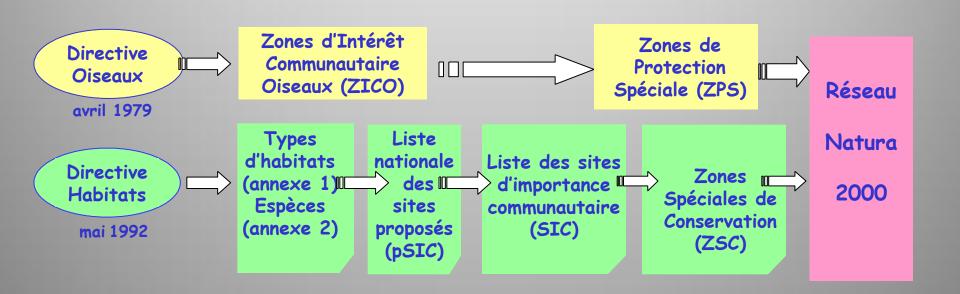
- volontariat, contractualisation, mais aussi sensibilisation, communication et information afin de mettre en œuvre une gestion respectueuse du milieu avec les usagers
- assurer une veille réglementaire au regard des activités, projets, ouvrages et aménagements afin d'intégrer et respecter le patrimoine naturel reconnu





1992: « Sommet de la Terre » Rio de Janeiro

Désignation de sites celon 2 Directives







Démarche européenne traduite en droit français

- · loi d'habilitation du 3 janvier 2001
- ordonnance (n°2001-321) du 11 avril 2001
- décrets d'application :
 - décret « procédure » (n°2001-1031) du 8-11-2001
 - décret « gestion » (n°2001-1216) du 20-12-2001
- arrêtés du 16-11-01 : listes d'habitats et d'espèces
- loi Développement Territoires Ruraux du 23-02-2005
- décret (n°2006-922) du 26 juillet 2006
- décret (n° 2008-457) du 15 mai 2008
- loi (n° 2008- 757) du 01 août 2008
- · décret (n°2010- 365) du 09 avril 2010 « évaluation incidences 1ère liste »
- loi Grenelle 2 (n°2010-788) du 12 juillet 2010 : Evaluation d'incidence
 - ♦ Article 125 du Grenelle II : Préfet peut demander une EI à n'importe quel projet pouvant impacter un site Natura 2000
- · arrêté préfectoral du 20-12-2010 : 1ère liste locale des activités soumises à EI
- · décret (n°2011-966) du 16 août 2011 « EI régime propre »
- · Circulaire du 26 12 2011 « 2ème liste locale »





Les objectifs de Natura 2000

Contribuer à conserver la biodiversité Contribuer au développement durable des territoires

Maintenir le bon état de conservation des habitats et des espèces

Initier un nouveau mode de gouvernance des territoires

Favoriser une prise de conscience collective sur les enjeux écologiques

- Développer les connaissances sur les habitats et les espèces
- Organiser les rôles / responsabilités (État, élus locaux, contractants...)
- Valoriser les produits des territoires (biodiversité, tourisme, qualité...)

- Gérer les sites Natura 2000 et les usages de l'espace
- Favoriser la concertation et les partenariats à toutes les échelles
- Sensibiliser et éduquer
- S'articuler avec les autres politiques et dispositifs de gestion de l'espace



- Mailler les territoires pour former un réseau écologique cohérent à l'échelle de l'Europe
- Animer des réseaux d'acteurs (mutualisation, échanges, charte..)



Objectif



Maintien et restauration de la biodiversité en s'appuyant sur les activités humaines comme outils de gestion et de sauvegarde du patrimoine naturel

Préservation des habitats et espèces visés par les directives habitats et oiseaux



Concilier les activités humaines, exigences économiques, sociales, particularités locales





Ça représente quoi?





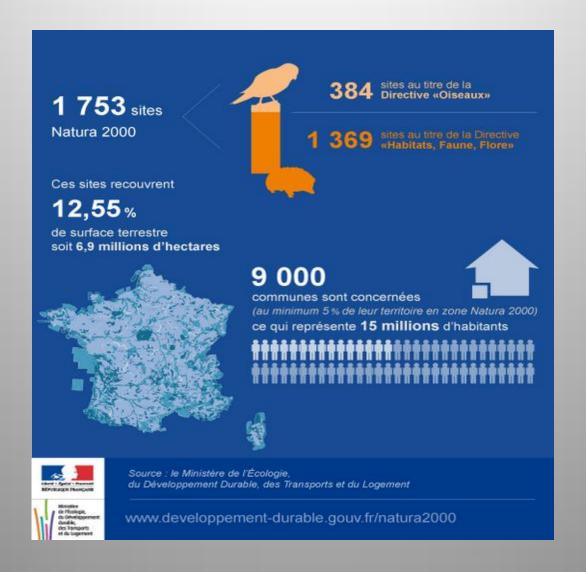






Natura 2000 en France

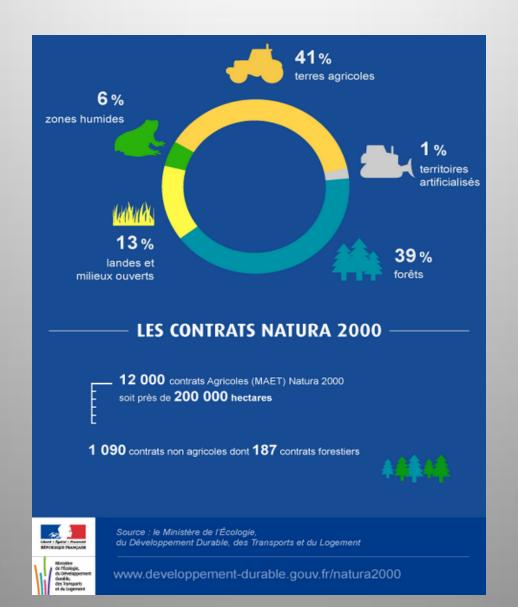














Natura 2000 en Ardèche



Nombre de sites = 24

- Directive « Habitats »: 21 sites soit 49 552 Ha (8,90%)
- Directive « Oiseaux » : 3 sites soit 6 165 Ha (1,11%)

Organisation

- 22 comités de pilotage (COPIL) locaux et 1 départemental
- 40 groupes de travail
- Soit plus de 1 300 personnes et structures en Ardèche associées à la démarche

Documents d'objectifs (DOCOB)

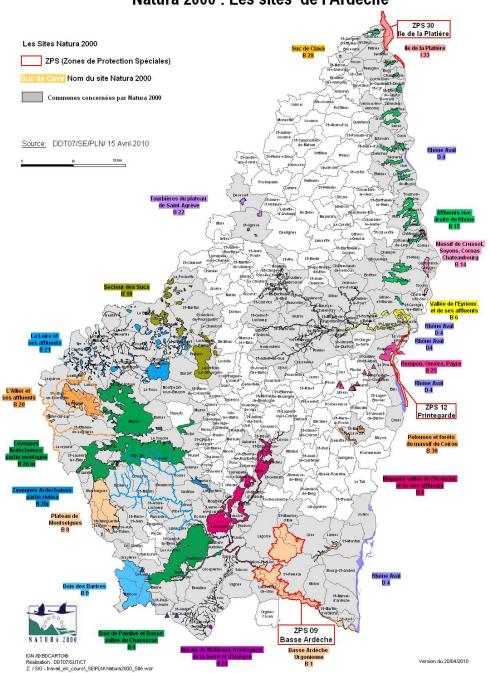
- · documents d'objectifs validés par COPIL : 15
- documents en cours de rédaction : 8 (dont 2 ZPS)
- documents à initier : 3, dont le site B6



DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

Natura 2000 : Les sites de l'Ardèche









Comment ça marche?



Document d'Objectifs (DOCOB)



- Document de référence d'un site Natura 2000

-Etude DOCOB:

- Analyse de l'état initial : habitats/espèces avec leur état de conservation, activités humaines (socio-économiques)
- · Mise en évidence des enjeux/objectifs de gestion
- · Délimitation du périmètre
- Proposition d'un programme d'actions (Charte, contrats, autres)
- Modalités d'évaluation et de suivi des mesures (l'évaluation financière du programme d'actions sur 6 ans)
- -Concertation : groupes de travail + COPIL (dialogue territorial)
- Possibilité de révision à mi-parcours, puis tous les 3 ans si nécessaire
- -Validé par le COPIL et fait lieu à un arrêté préfectoral



Comité de Pilotage (COPIL)



- Organe local de concertation et de débat
- Composé d'élus, d'acteurs administratifs, scientifiques et d'usagers du territoire (arrêté préfectoral)
- Valide et suit la mise en œuvre du DOCOB
- Est présidé par un élu qui est désigné par les membres élus du COPIL (communes, intercommunalités, CG, Région) pour 3 ans
- Valide la composition des groupes de travail
- 1 réunion minimum du COPIL par an (5 durant les 2 ans d'élaboration du DOCOB)



Animation



⇒ Structure animatrice :

Structure qui porte l'élaboration du DOCOB et assure sa mise en œuvre, son animation (commune, collectivité, administration,...)

Elle est accompagnée dans cette animation par les services de l'Etat (DDT - signature d'une convention cadre)

- Assure l'animation et le montage du DOCOB
- Assure l'animation, la mise en œuvre technique et administrative du site
- Veille réglementaire : rôle d'information, aide technique et administrative





Quelles mesures/actions mises en œuvres?





Contractualisation

- 3 types de contrats Natura 2000 :
 - Contrat MAEt (Mesure Agro-Environnementale territorialisée) pour les exploitants agricoles
 - contrat forestier pour les mesures forestières
 - · contrat ni forestier-ni agricole pour les autres actions
- 5 ans minimum
- Engagement sur des pratiques en adéquation avec les enjeux environnementaux
- Financements:
 - MAEt : Agence de Service et de Paiement
 - Autres contrats : crédits du Ministère de l'Ecologie (MEEDDAT) et de l'Union Européenne





Charte Natura 2000

- Basée sur le volontariat (pas de contre partie financière)
- En réponse à des enjeux identifiés (précise les territoires, habitats, espèces concernés par engagement)
- Engagement de gestion courante et durable « bonnes pratiques faire ou ne pas faire » (pratiques des propriétaires, exploitants, activités sportives, collectivités, de loisirs, ...)
- Engagement pour 5 ans (formulaire, pour les propriétaires = exonération foncier non bâti)





Autres actions

- Sensibiliser, informer, communiquer
 - ✓ Intervention auprès des scolaires, des usagers, des élus, collectivités ...
 - ✓ Action pédagogique : « école verte » : animation multipartenaires auprès des scolaires
 - ✓ Site internet, journal/lettre Natura 2000 (contrat de rivière)
 - ✓ Mise en place de signalétique (découverte, sensibilisation, etc.)
- Suivis : réalisation de suivis agronomiques, écologiques, faunistiques afin de constater de l'évolution des populations, des habitats (pertes, gains), mais aussi des incidences de la mise en œuvre de la démarche Natura 2000
- · Actions ponctuelles de restauration de milieux, de protection





Financements

DOCOB

⇒ Pris en charge à 100 % par l'Etat

Poste d'animation

⇒ Pris en charge par FEADER (50% Etat + 50% Europe)

Fond Européen d'Aide pour le Développement Rural

Actions

- ⇒ FEADER (80 à 100%) et Ministère de l'écologie (100% si possible)
- ⇒ Autres partenaires financiers possibles : CG, Région, Agence de l'Eau, ONF, ACCA, FDPPMA, etc.





Et l'évaluation d'incidence?



L'évaluation d'incidence (EI)



- Régit par le décret n°2010-365 du 9 avril 2010
 - projets déjà soumis à autorisation ou à approbation administrative : code de l'urbanisme, de l'environnement, du sport, etc.
 - Régime propre : projets soumis à EI inscrits sur une liste arrêtée par le préfet (en cours d'élaboration)
 - hors du site Natura 2000, certains projets peuvent être soumis à évaluation d'incidence (Décret 04/2010 et Arrêté préfectoral 12/2010)
 - Décision du préfet (art 125 du Grenelle II):
 - la suspension d'un projet qui risque de détruire des habitats pour lesquels un site est désigné
 - la remise en état d'un site dégradé par des travaux non autorisés ou non conformes

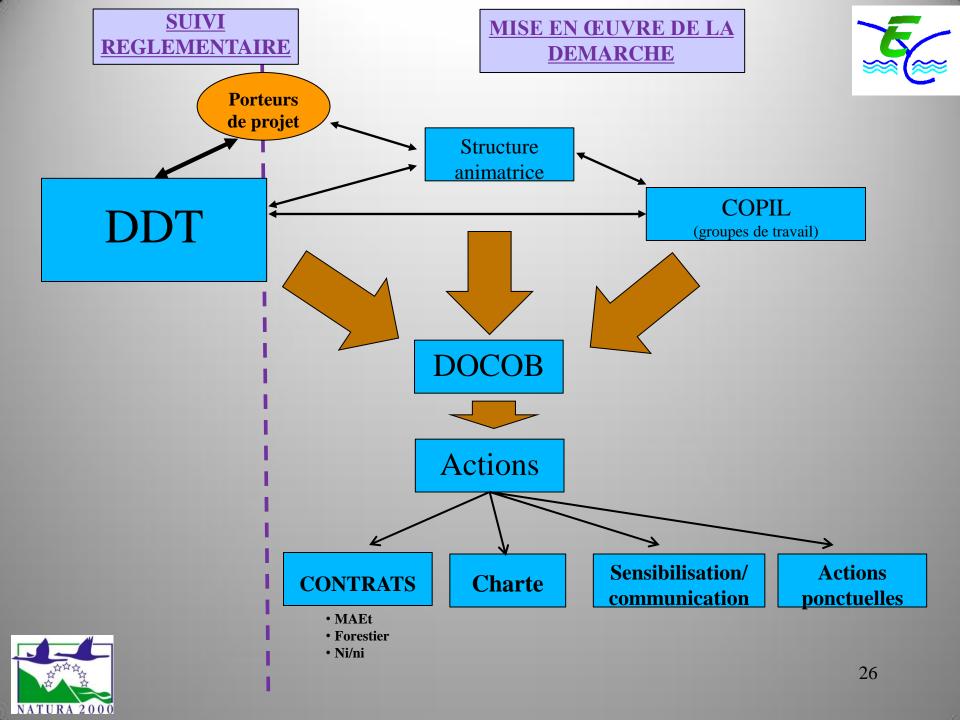


L'évaluation d'incidence (EI)



- Etat initial du milieu où s'implante le projet (faune, flore, socioéconomique), mise en avant des enjeux
- Description du projet, aménagement, évènement, etc.
- Description des incidences du projet sur l'état initial (directes, indirectes, durant la phase de travaux, etc.)
- Propositions de mesures de réduction, de suppression, compensatoires et/ou d'accompagnement face aux enjeux
- Description des incidences du projet après mise en place des mesures
- Validation du dossier par arrêté préfectoral
 - Service de l'Etat : rôle de contrôle
 - Structure animatrice : rôle d'information

⇒ PRINCIPE DE PROPORTIONNALITÉ !!!







Le site B6/FR8201658

« Vallée de l'Eyrieux et ses affluents »





Landes, forêts et milieux aquatiques de la vallée de l'Eyrieux et de ses affluents

- Proposition de Site d'Importance Communautaire (SIC) 1996
- 1073 ha comprenant 191km de linéaire de cours d'eau
- 33 communes dont 1 sur le département de la Drôme
- Descriptif du site
 - Eaux douces intérieures (50 %)
 - Landes, broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana (35 %)
 - Forêts caducifoliées (10 %)
 - Forêts sempervirentes non résineuses (5%)





Landes, forêts et milieux aquatiques de la vallée de l'Eyrieux et de ses affluents

- Habitats:

- Forêts alluviales à Alnus Glutinosa et Fraxinus excelsior*
- Landes sèches européennes*









Landes, forêts et milieux aquatiques de la vallée de l'Eyrieux et de ses affluents

- Habitats:

- · Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia
- Formations montagnardes à Cytisus purgans
- · Mattorals arborescents à Juniperus spp.







Landes, forêts et milieux aquatiques de la vallée de l'Eyrieux et de ses affluents



- Faune:

Castor, Petit Rinolophe, Sonneur à ventre jaune, Cordulie à corps fin, Ecaille Chinée*, Ecrevisse à pattes blanches, Barbeau méridional, Lamproie de Planer, Blageon, Chabot



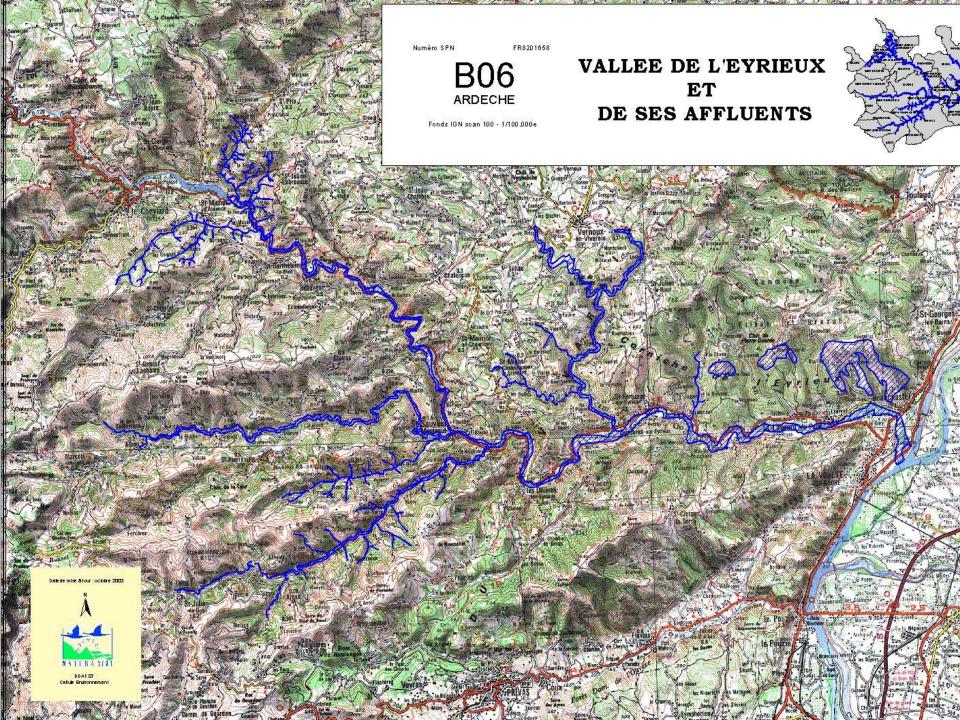


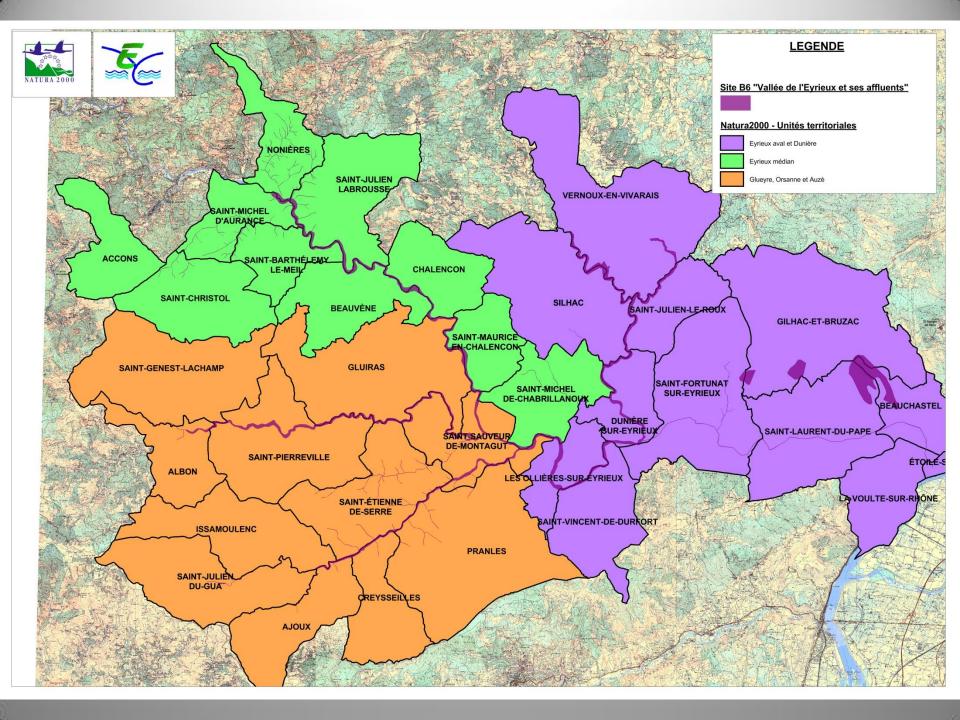


- Flore : /











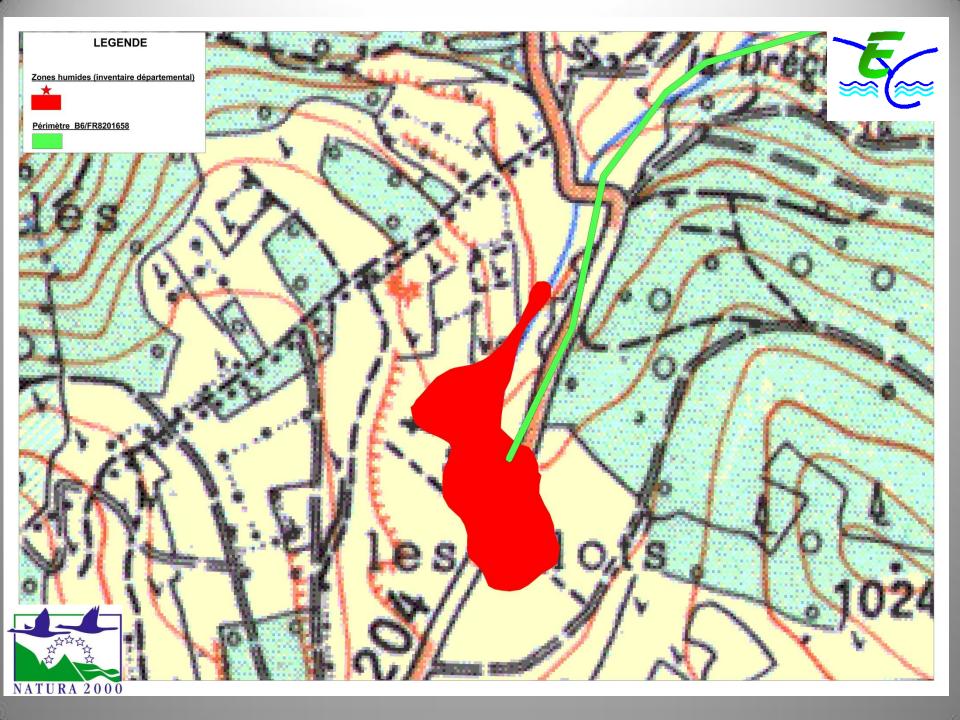


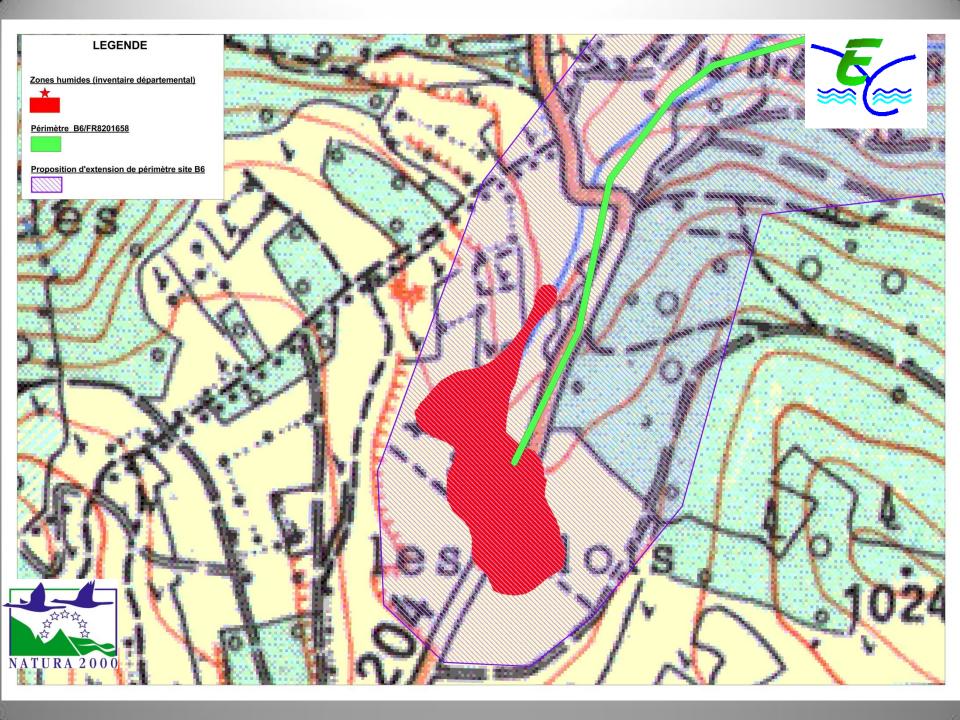
Point sur l'animation

- Recueil bibliographique
- Recherche de données (faune, flore, habitat, socio-économique)
- Concertation/rencontre des usagers, acteurs et collectivités
- Préalables et lancement étude du DOCOB
 - « Proposition d'un périmètre d'étude » (fonctionnalité/opérationnalité)
 - Rédaction/réadaptation cahier des charges
 - · appel d'offre
 - COPIL/Lancement de l'étude (juin 2012)

Animation du site

- veille réglementaire (rôle d'information/d'accompagnement)
- Coordination (ENS, Contrat de rivière, ...)
- information, communication
- sensibilisation









Quelques exemples d'actions mises en place sur d'autres sites Natura 2000 en Ardèche

B1 Basse Ardèche urgonienne



<u>Habitats/espèces remarquables</u>: rivières méditerranéennes, grottes, pelouses, garrigues à genévrier, Castor, Alose, Apron...

- Objectif : réouverture des milieux dans chênaie verte

- <u>Actions</u>: gyrobroyage, débroussaillage en mosaïque, gestion pastorale suivis papillons, chiroptères,



B1 Basse Ardèche urgonienne (ZPS)



- <u>Espèces remarquables</u>: Aigle de Bonelli, Vautour Percnoptère
- Objectif: maintien des populations
- <u>Actions</u>: création de garennes artificielles (ACCA, CORA, ...) suivis des populations (CORA, ONF, ...)





Source: DDT Ardèche

B4 Bois de Païolive et basse vallée du Chassezac



- <u>Habitats/espèces remarquables</u>: mares temporaires, pelouses sèches et mattorals à Genévrier oxycèdre, milieux rocheux, milieux forestiers, coléoptères, libellules, papillons, chauves-souris, oiseaux...

- <u>Objectifs</u>: réouverture et restauration des milieux (mares, clairières, ...)

création et restauration de corridors

connaissance piscicole

 <u>Actions</u>: débroussaillage, broyage tronçonnage, gestion de la fréquentation touristique et information du public, organisation des parkings, gestion de 2 grottes à chauvesouris par le CREN





40

...réaliser des travaux d'aménagements dans la concertation...



Gyrobroyage de 110 ha



Réfection de piste



Création de 12 parcs avec clôtures électriques et barrières automatiques



Construction d'une citerne de 50m3



Source: DDT Ardèche

B1 Basse Ardèche urgonienne

ZPS 09 Basse Ardèche



Contrats forestiers bénéficiaire : ONF

Photos ONF

B8 Plateau de Montselgues



- MAEt pairie de fauches et zones humides, Chambre d'agriculture, CREN, communauté de commune, agriculteurs
- Ouverture des milieux tourbeux (débroussaillage, brûlage)
- · Réouverture de corridors pâturés
- Suivis scientifiques...

- · Landes, prairies de fauche de montagne
- · Milieux rocheux, milieux humides (Narcettes)
- Coléoptères, libellules, papillons, chauves-souris, oiseaux...

Source: DDT Ardèche

B26 : « Cévennes Ardéchoises, partie montagne»

Broyage de plantation de pin pour restaurer des zones de pâturage





44

local Natura 2000



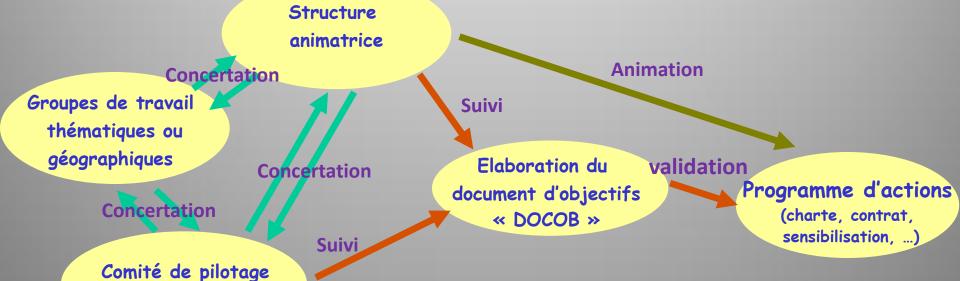
45

Natura 2000 rappel

équilibre à trouver entre

Préservation des habitats et espèces (maintien de la biodiversité)

Activités humaines, exigences économiques, sociales, culturelles particularités régionales et locales







Natura2000 B6 « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents »

Syndicat Mixte Eyrieux Clair

1, rue de la Pize 07140 LE CHEYLARD

Président du COPIL: M. Marc CHOUTEAU

Animateur: M. Guillaume CHEVALIER

Téléphone: 04 75 29 72 93

Mail: natura2000.eyrieux@inforoutes-ardeche.fr